



Procès-Verbal Comité Directeur du 8 novembre 2021.

-----oOo-----

Le 8 novembre 2021 à 19h00, au stand 60 Bd Jean Jaurès à Rognac, le Comité directeur du « Tir Sportif Rognac » s'est réuni suite à la convocation du Président en date du 31 octobre 2021.

La réunion est présidée par M. DEMON en sa qualité de Président.
Le secrétariat est assuré par M. BORGHESI en sa qualité de Secrétaire général.

Sont présents :

Marc DEMON, Président,
David BORGHESI, Secrétaire général,
Jean-Dominique FRANCHI, Trésorier,
Lionel FERNANDEZ, membre,
Fabrice MALDAGUE, membre,
Marie PORTELLI, membre
Jean-Pierre REYNIER, membre,
Patrice REYNIER, membre,

Est absent :

Tom PERRONNET, membre, excusé

8 membres sur 9 composant le Comité directeur sont présents. Le quorum d'un tiers fixé par les statuts de l'association est atteint. La réunion peut valablement se tenir.

Le président énonce l'ordre du jour de la réunion :

- 1. Bilan du Tournoi de l'Amitié des 6 et 7 novembre 2021**
- 2. Organisation d'un challenge de tir par le TSR**
- 3. Compétitions officielles à venir**

Tir Sportif Rognac

Siège social :

Agrément Jeunesse et Sport N° 1752 S/99
N° SIRET : 481 438 232 00011 APE : 9312Z
60 Boulevard Jean JAURES 13340 ROGNAC

Tel 06 63 90 48 94 / Mél : tirsportifasr@free.fr

1. Bilan du Tournoi de l'Amitié des 6 et 7 novembre 2021

Le Président ouvre la réunion et remercie les membres présents.

Immédiatement, le Comité directeur évoque le Tournoi de l'Amitié organisé par le TSR au cours du week-end des 6 et 7 novembre 2021.

Il faut noter une baisse du nombre de participants par rapport à l'édition de 2019 (celle de 2020 ayant été annulée pour cause de crise sanitaire).

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation :

- Les stigmates de la crise sanitaire (baisse du nombre de licenciés dans les clubs, moins de compétiteurs, une reprise difficile du tir sportif en raison de l'exigence du pass sanitaire ?)
- L'attrait moindre du format du Tournoi de l'Amitié (plusieurs clubs ne l'organisent plus en raison de la faible rentabilité de cette compétition amicale) qui doit aussi avoir un impact sur l'engouement des licenciés à y participer.

Toutefois, et comparativement à l'étape du TOM la semaine précédente, la participation à l'étape rognacaise est bien meilleure en raison de l'image positive et conviviale véhiculée par le TSR auprès des autres clubs et de leurs licenciés.

Ainsi, le nombre de participants est le suivant :

- 58 tireurs précision 10M
- 19 tireurs au standard
- 18 tireurs à la vitesse

Pas de décision du Comité directeur sur ce point.

2. Organisation d'un challenge de tir par le TSR

Le Comité directeur aborde ensuite la question de l'organisation d'une compétition sous la forme d'un challenge inspirés de celui de Voiron exemple. L'objectif est de permettre la rentrée de recettes budgétaires supplémentaires générées lors d'une manifestation qui se veut à la fois sportive et conviviale.

Le Comité directeur arrête les décisions suivantes :

- Organisation d'une compétition le 27 février 2022
- Durée de 9 heures non stop
- Chaque compétiteur tire 40 plombs en 1 heure et effectue 3 matchs
- Equipe librement constituée (clubs ou inter-clubs)

Tir Sportif Rognac

Siège social :

Agrément Jeunesse et Sport N° 1752 S/99
N° SIRET : 481 438 232 00011 APE : 9312Z
60 Boulevard Jean JAURES 13340 ROGNAC

Tel 06 63 90 48 94 / Mél : tirsportifasr@free.fr

- 16 équipes pistolières ou carabiniers
- Prix par participant : 35 euros et 15 euros pour les accompagnants
- Inscription jusqu'au 6 février 2022

A affiner :

- le repas à choisir le midi (paella par traiteur ?)
- le petit-déjeuner et l'apéritif de fin
- les cadeaux aux gagnants
- le nombre de bénévoles nécessaires pour la manifestation
- prêt de la machine à compter les points par la Ligue
- prêt de la salle des fêtes Jean Jaurès
- courses et quantités à prévoir
- l'ouverture aux tireurs du TSR

Une nouvelle réunion devra se tenir rapidement pour affiner ces points.
Une invitation doit être établie et diffusée pour ouvrir la période des inscriptions.

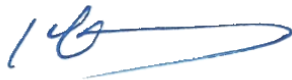
Enfin, le troisième point de l'ordre du jour sera examiné ultérieurement.

Fait à Rognac, le 8 novembre 2021.

Copie est adressée aux membres du comité par courriel.

Le Président
Marc DEMON

Le secrétaire général
David BORGHESI



Tir Sportif Rognac

Siège social :

Agrément Jeunesse et Sport N° 1752 S/99
N° SIRET : 481 438 232 00011 APE : 9312Z
60 Boulevard Jean JAURES 13340 ROGNAC

Tel 06 63 90 48 94 / Mél : tirsportifasr@free.fr